

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ SAINT CYRAN

Décision n° 2026-01 portant création des commissions d'examen des vœux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses parties législative et réglementaire relatives à l'organisation générale des enseignements supérieurs ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;

Considérant que les établissements dispensant des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur proposées sur la plateforme Parcoursup examinent les dossiers de candidature des candidats ;

Considérant que, pour procéder à cet examen, chaque établissement réunit, pour chaque formation ayant enregistré des vœux, une commission d'examen des vœux dont la composition est fixée par le chef d'établissement ;

La chef d'établissement du Lycée d'Enseignement Agricole Privé Saint Cyran

DÉCIDE

Article 1er : Création

Dans le cadre de la procédure nationale de pré-inscription à une formation initiale de premier cycle de l'enseignement supérieur, des commissions d'examen des vœux sont créées au titre de l'année scolaire 2025-2026 aux fins d'examiner les dossiers des candidats pour chaque formation ayant enregistré des vœux.

Article 2 : Composition

Les commissions d'examen des vœux des formations proposées par l'établissement sont fixées comme suit :

Formation : BTSA Métiers de l'élevage – voie scolaire

Commission d'examen des vœux :

- Madame Élisabeth HARDY, chef d'établissement, présidente
- Madame Françoise LE FUR, enseignante
- Madame Réjane TRAVER, enseignante

Formation : BTSA ACS'Agri – voie de l'apprentissage

Commission d'examen des vœux :

- Madame Élisabeth HARDY, chef d'établissement, présidente
- Madame Manon MASSET, Référente MTA Formations
- Madame Véronique MOREAU, enseignante
- Monsieur David VIRAMONTES, enseignant

LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE SAINT CYRAN

Votre Passion : notre Métier - Des formations pour votre avenir.

1 Route de Châtillon 36 700 SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT  <https://leapstcyran.fr>

 Tél : 02.54.02.22.50  st-cyran-du-jambot@cneap.fr

Etablissement membre du





Lycée Saint Cyran

Article 3 : Publication

La présente décision est publiée sur le site internet de l'établissement.

Article 4 : Exécution

La chef d'établissement du Lycée d'Enseignement Agricole Privé Saint Cyran est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT, le 30 mars 2026

La chef d'établissement,

Élisabeth HARDY



Lycée d'Enseignement Agricole Privé
SAINT CYRAN
1 Route de Châtillon
36700 ST CYRAN DU JAMBOT
☎ : 02 54 02 22 50 - 📠 : 02 54 39 33 22
Web : www.leapstcyran.org

LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE SAINT CYRAN
Votre Passion : notre Métier - Des formations pour votre avenir.

📍 1 Route de Châtillon 36 700 SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT

🌐 <https://leapstcyran.fr>

☎ Tél : 02.54.02.22.50 ✉ st-cyran-du-jambot@cneap.fr

Etablissement membre du

